



# PROJET DE CONCEPTION OU DE RÉNOVATION D'UN CENTRE DE RASSEMBLEMENT

une opportunité pour améliorer les conditions de travail et le bien-être animal

## Référentiel méthodologique

1. Je pilote mon projet
2. J'implique les salariés et les autres utilisateurs du centre
- 3. Je construis un cahier des charges**
4. J'intègre des repères techniques
5. Je me fais accompagner

Retrouvez plus d'éléments méthodologiques et techniques et les coordonnées d'interlocuteurs pour vous accompagner dans vos projets sur le site

[www.bouvinnov.fr](http://www.bouvinnov.fr)





## LE CAHIER DES CHARGES : UN EXERCICE EXIGEANT MAIS INCONTOURNABLE

Quel que soit le type de projet (construction à neuf ou rénovation), il est indispensable de rédiger un cahier des charges (souvent abrégé CDC et rédigé par la MOA). Ce document décrit les usages attendus : structuré autour des fonctions du centre de rassemblement, il permet de prendre en compte tous les besoins fonctionnels du centre, mais aussi d'envisager les impacts attendus en matière d'organisation du travail, de sécurité, de nettoyage à envisager... et les bénéfices possibles en matière de bien-être animal. Le CDC peut être utilisé dans différents contextes, en interne comme en externe (appels d'offre, marchés publics...). Il a pour but de faire gagner du temps aux différents intervenants pour bien cerner la demande et réduire au maximum les écarts entre les besoins initiaux et la finalité du projet. Sa rédaction peut apparaître contraignante, mais le bon déroulement du projet dépend grandement de la qualité de ce CDC.

### UN CAHIER DES CHARGES POUR...

Partager et valider entre parties prenantes les enjeux et le périmètre du projet

Apporter un cadre structurant au projet : budget, délais, contraintes (techniques, environnementales...), finalité et objectifs

Traduire les objectifs du projet en besoins/ usages attendus et caractéristiques fonctionnelles auxquels la solution retenue (le projet de centre) devra répondre

Evaluer pas à pas l'élaboration du centre et contrôler à la fin sa conformité avec la demande

Assurer la traçabilité des étapes et des échanges, les fluidifier et gagner en efficacité

Contractualiser la demande du commanditaire auprès d'un prestataire

Faciliter les consultations pour une mise en concurrence des différents prestataires

### À STRUCTURER AUTOUR DES FONCTIONS DU CENTRE

La structure du cahier des charges d'un projet de rénovation ou de construction d'un centre de rassemblement s'appuie sur les fonctions-type du centre :

- déchargement et chargement des animaux,
- contrôle de l'identification / traçabilité,
- tri,
- tonte et traitements divers,
- pesée,
- logement (accès et séjour) – alimentation/abreuvement,
- nettoyage des véhicules,
- nettoyage des bâtiments,
- récupération des déchets : fumiers, eaux usées,
- entretiens (bâtiments, véhicules),
- sureté,
- administration / logistique.

Ces fonctions peuvent sensiblement varier d'un centre à l'autre, ou en fonction des catégories d'animaux, mais elles regroupent l'ensemble des tâches pouvant être réalisées dans un centre de rassemblement de bovins ou d'ovins. **Structurer le cahier des charges à partir de cette liste garantit de tenir compte de tous les postes de travail possibles.** Cela permet aussi de décliner, pour chacun, ses objectifs, ses contraintes et les moyens (structurels et humains) à mettre en œuvre pour réaliser le travail à ce poste. C'est aussi l'assurance de mobiliser l'ensemble des métiers concernés lors des phases d'implication des salariés.

## UTILISER LE CAHIER DES CHARGES À TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET

La construction ou la rénovation d'un centre de rassemblement n'est pas linéaire : elle passe par un processus de validations progressives pour marquer les étapes (esquisse, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, etc.). Enrichi dans sa forme (plan, maquette, visualisation 3D) et dans son contenu (programme, spécifications fonctionnelles générales et détaillées, etc.) tout au long du projet, le CDC permet, à chaque instant, de conserver une vision globale du projet dans ses multiples dimensions (juridique, environnementale, sanitaire, humaine, règlementaire, etc.) et de se référer à un document contractuel, notamment en phase d'évaluation.



### AVANT-PROJET

**Objectif :** formaliser le contexte, les enjeux, les objectifs et le périmètre du projet

Cette première étape permet d'initier le CDC, document qui fait office de « contrat » entre la MOA et la MOE sur la base des éléments structurants du projet.

L'avant-projet permet de préciser le contexte historique, de décrire l'existant (et ses contraintes), d'identifier les acteurs partie-prenante et leurs attentes (le personnel impliqué, les porteurs du projet, les clients, etc.), de décrire les enjeux (explicites, implicites, partagés ou non par les différents acteurs), de préciser les contraintes (techniques, économiques, environnementales, humaines...) et de définir un premier périmètre du projet avec les résultats attendus. Dès cette étape, la question des conditions de travail doit apparaître, au même titre que celle des objectifs de performance productive et de bien-être animal.

#### → Des exemples de questions à se poser, au global et par fonction

- Quels types d'animaux ? Races, âges, particularités comportementales, besoins spécifiques... ?
- Quels sont les critères d'agrément d'un centre de rassemblement ? (La DDPP, la DRIEE, la DDT, la Mairie... sont des interlocuteurs qui peuvent vous aider à répondre à cette question).
- Quels flux et besoins de circulations : quotidien, hebdomadaire, annuel ?
- Quelles spécificités climatiques de la région ?
- Quels sont (seront) les profils de nos clients : exigences, nationalité, éloignement géographique... ?
- Quel niveau de protection de mon site ?
- Quelles opérations à réaliser sur les animaux ?
- Quelles sont les situations de travail critiques à améliorer ? (sur quels critères, quel est l'attendu...). Les points forts de notre fonctionnement actuel ?
- Quelle est l'accidentologie du site (humaine, animale) ? Quelles ont été les circonstances de ces AT ou les facteurs générant ces maladies professionnelles ?
- Quelles sont les compétences et les aspirations des salariés de mon entreprise, etc. ?



A cette étape, le CDC doit s'enrichir de la définition des besoins de tous les futurs utilisateurs du centre, c'est-à-dire les exploitants ou gestionnaires, les encadrants, les bouviers et bergers, les commerçants, les personnels chargés du nettoyage, de la maintenance, les services vétérinaires, les clients, etc. Cette étape doit permettre de poser les besoins d'usage du futur centre de rassemblement avant de penser aux solutions répondant à ces besoins.

Pour ce faire :

- Réaliser un inventaire exhaustif des besoins de mon futur centre en répondant aux questions suivantes : Quelles sont les situations de travail que nous serons amenés à rencontrer ? Quels sont les points forts de notre fonctionnement actuel vis-à-vis de ces situations ? Quelles sont les situations problématiques que nous pourrions rencontrer ? Quels sont les leviers que nous pourrions activer pour ne plus rencontrer ces situations à l'avenir : architecture, technologies, organisation, pratiques de travail, formation, etc. ?
- Cet exercice est à faire pour chacune des fonctions du centre de rassemblement, avec les (futurs) utilisateurs (cf. fiche « J'implique les salariés »).
- La liste des écueils de conception à éviter, des réussites dont s'inspirer, des situations de référence et des besoins, peuvent être alimentées par des visites d'autres centres de rassemblement.

Ne pas oublier :

- Les situations de travail occasionnelles (incidents, aléas, pannes, débordement, animal blessé ou bloquant, conditions météorologiques dégradées...), les fonctions non-productives (nettoyage, maintenance : qui le fait ? quelle co-activité ? quels besoins ? quels espaces ?...);
- D'analyser les circuits et les flux des piétons (salariés et extérieurs, personnels administratifs...), des animaux, des véhicules, des matériels, des matériaux et des déchets...;
- D'analyser la structure du bâtiment : poteaux, poutres, sources lumineuses, ventilation, isolation acoustique, thermique... et de son environnement : dénivelé, taille des parcelles extérieures (pour sortir les animaux, installer une station d'épuration, une station de lavage, de carburant), sûreté/sécurité... afin d'identifier ses contraintes et ses potentialités.

Jusqu'à l'étude de conception, le cahier des charges peut s'enrichir ou s'ajuster ; à partir de cette étape, il devient le document repère pour les dernières étapes du projet (réalisation et suivi).

→ **Exemple de besoins formulés pour la fonction « logements » dans un centre de bovins**

- La mise en logement journalière en bouverie devra tenir compte des projections suivantes : 80 bovins de + de 700kg de poids vif (45 bovins en logements individuels et le reste en parcs collectifs).

→ **Exemple de besoins formulés pour la fonction « déchargement » dans un centre d'ovins**

- La zone doit être agencée de manière à ce que les opérations de déchargement puissent être réalisées par un seul opérateur en permettant une circulation aisée des lots vers la zone de lecture des boucles électroniques.

→ **Exemples de besoins formulés pour la fonction « déchargement » en rubrique aléas**

- La conception et l'aménagement de la bouverie doivent permettre de réceptionner des bovins hors gabarits (taille exceptionnelle, avec cornes), avec un accès direct depuis le quai de déchargement jusqu'à la case de logement adaptée, en sécurité pour les opérateurs et sans risque pour les animaux.



### 3 ÉTUDE DE CONCEPTION

**Objectif : orienter les choix de conception et rechercher les solutions**

Lors de cette étape, le CDC transmis à la MOE permet de guider les choix de conception, de confronter les hypothèses de conception à la représentation des futures situations d'usage, et de trouver des compromis.

Il s'agit d'évaluer de façon objective (avec des indicateurs mesurables) si les solutions envisagées permettent d'atteindre les objectifs et performances formalisés dans le CDC à l'étape « Avant-projet » : rendement, qualité, coût, délais, dimensions sociales, sécurité humaine et animale, etc.

Il s'agit aussi, partant du CDC et de ses orientations, d'affiner le fonctionnement opérationnel futur sur les volets organisation du travail, compétences, effectifs, technologies, flux et circuits (animaux, humains, véhicules, matières premières, déchets...), espaces, etc.

Le fonctionnement du futur centre est à projeter à différentes échéances : l'année prochaine, dans 5 ans, 10 ans. En effet, en anticipant dès aujourd'hui les évolutions de demain, ces dernières seront beaucoup moins coûteuses le moment venu.

**Quelques indicateurs d'intérêt mesurables** : nombre d'incidents ou d'accidents du travail, absentéisme, turn over des équipes, animaux accidentés dans le centre ou durant le transport, blessures, pertes, nombre d'animaux traités par jour moyen/max, animaux déclassés, temps de chargement/déchargement, erreurs de traçabilité, chiffre d'affaire...

4



### RÉALISATION

**Objectif : suivre la construction du chantier**

Le CDC constitue la base de la programmation du chantier et permet d'évaluer régulièrement l'adéquation entre l'équipement qui se construit et les besoins initiaux identifiés.

À différentes étapes, des pré-réceptions des aménagements ou des machines ou des équipements permettent de reprendre à temps des erreurs ou de réguler des contraintes qui n'avaient pas été envisagées initialement.

5



### MISE EN SERVICE, SUIVI ET ÉVALUATION

**Objectif : vérifier l'atteinte des exigences formalisées initialement**

Pour cette dernière étape, le CDC reste un point de repère essentiel pour évaluer le centre réalisé et le processus « projet » mis en œuvre.

La réception du projet est une étape cruciale et doit permettre, si nécessaire, des réajustements avec les prestataires.



## NE PAS OUBLIER LES « ÉQUIPEMENTS »

Acquérir un équipement ne se limite pas à l'examen de ses performances techniques ou de son prix. Il s'agit d'abord d'identifier et de définir ses besoins par rapport à cet équipement, de caractériser les situations et personnes qui vont être impactées directement ou

pas par l'équipement, et de prévoir le travail futur avec cet équipement, sans oublier les tâches non productives (nettoyage, maintenance, etc...). Ensuite, le contact avec les fournisseurs peut être pris en ayant toutes les questions et critères en main, pour décider et choisir l'équipement à acquérir. Après la mise en service de l'équipement, évaluer la satisfaction des utilisateurs permettra de corriger ce qui doit/peut l'être et éventuellement de mettre à jour le Document unique d'évaluation des risques.

L'ensemble de ces éléments doit être intégré au cahier des charges, pour toutes les fonctions qui le nécessitent, dans une rubrique « équipement ». L'implication des personnes concernées par l'équipement est cruciale à l'étape de formalisation des besoins et à la projection dans l'utilisation future de l'équipement.

Les pièges à éviter en matière d'équipements :

- privilégier les critères économiques à court terme sans se questionner sur les conditions de travail, et la sécurité des personnes et des animaux ;
- penser « solution » avant de poser le problème ;
- vouloir transposer un équipement d'un centre à l'autre : la solution de l'un n'est pas forcément celle de l'autre ;
- ne pas associer/questionner tous les utilisateurs concernés : le travail réel est toujours différent du travail prescrit ;
- laisser le choix de l'équipement au fournisseur ;
- chercher l'équipement « qui fait tout/trop ».

### LES 3 POINTS-CLÉS À RETENIR

- Se donner du temps en amont du projet pour définir les besoins .
- S'autoriser à revenir sur des choix antérieurs et à mettre le projet en pause pour s'assurer que les besoins ont bien été pris en compte .
- A chaque réunion de projet, reprendre/ enrichir le cahier des charges en passant en revue toutes les fonctions du centre.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 10 questions sur... la conduite des projets de transformation - Anact
- Réussir un projet de conception et d'aménagement de bâtiment en PME : l'enjeu des conditions de travail - Anact
- Ergo-conception : intégrer une approche ergonomique dans les projets d'investissements - Aract Pays de la Loire
- Conception des lieux de travail. Obligations des maîtres d'ouvrage - Réglementation, INRS, ED773, avril 2016
- Création de lieux de travail. Une démarche intégrant la santé et la sécurité. 10 points clés pour un projet réussi - INRS, ED6096, juillet 2014
- Conception des lieux et des situations de travail. La programmation - INRS, ED91, juillet 2011

La méthode Bouv'innov a aussi été développée en abattoir avec l'appui de :

